



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sous réserve de toutes dispositions légales, tout litige pouvant naître est, de convention expresse, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes, ou de toute autre juridiction au seul choix de la société Bretagne Limousine.

Le transport de personnes à titre onéreux est réglementé par décrets parus au journal officiel de la République Française. En France, seules les voitures de remise conduites par des chauffeurs titulaires du certificat de capacité afférent et ayant la qualification nécessaire y sont autorisés.

Les prix indiqués sont calculés toutes taxes comprises en euros ; ils incluent le service chauffeur, l'assurance illimitée pour les passagers et les dépenses pour le véhicule.

Les temps et/ou les kilométrages sont décomptés départ et retour du véhicule au garage, suivant tarification. Le volume de bagages transporté est proportionnel à la capacité du véhicule. Les réservations non annulées avant le départ garage du véhicule, ou l'absence de client à la prise en charge, seront facturées.

Les acomptes perçus ne sont pas restituables.

Les communications téléphoniques sont facturées en sus suivant barème. Toute unité de tarification (heure, kilomètre, minute) commencée est due.

La tarification est applicable pour toutes destinations. La facturation est calculée à l'heure et au kilomètre décomptés départ et retour garage, majorée des indemnités de repas et de découcher.

Nos chauffeurs sont susceptibles de procéder à l'encaissement de la prestation par carte de crédit (American Express, Carte Bleue Visa, Eurocard, Mastercard) sur demande préalable. Les chèques bancaires français et internationaux sont acceptés sur présentation de deux pièces d'identité dont, pour les étrangers, un passeport en cours de validité.

Dans tous les cas, le commanditaire de la prestation demandée est seul responsable de son paiement en cas de défaillance de l'utilisateur, y compris en cas de demande préalable ou ultérieure de facturation déplacée.

Selon la loi n°92 1442 du 31 décembre 1992, toutes nos prestations sont payables, soit comptant en fin de service contre remise du reçu, soit comptant à réception de facture pour les clients bénéficiant d'un compte ouvert en nos livres, sauf accord contractuel particulier lequel aura été confirmé par écrit. Aucun escompte n'est accordé pour paiement à une date antérieure. En cas de paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou le reçu, les intérêts de retard ne pourront être inférieurs à 1,5 fois le taux d'intérêt légal appliqué prorata temporis.

En cas de retard de paiement, notre société a la faculté de suspendre ou annuler les ordres de service en cours sans préjudice de tous autres recours.

Les réclamations éventuelles devront être formulées de préférence par écrit, dans les huit jours de la réception, sinon dans l'impossibilité d'obtenir des chauffeurs les précisions demandées, elles ne pourront être prises en considération.

La responsabilité du transporteur est expressément dérogée en cas d'inobservation par le client, des prescriptions concernant les transports.

Les amendes pécuniaires, les sanctions pénales ou les dégâts matériels et corporels causés aux tiers ou au véhicule qui feraient suite, soit à la négligence du client, soit aux ordres donnés par le client ou l'utilisateur, leur personnel ou leurs invités, au chauffeur malgré la mise en garde de ce dernier, seront mises à la charge du client qui en acceptera seul la responsabilité et en assumera les conséquences quelles qu'elles soient.

Il en va ainsi notamment des objets de valeur laissés dans les véhicules, des dégradations intérieures et extérieures aux matériels, de l'ouverture intempestive des portières, du nombre de personnes transportées ou du poids du chargement en dépassement des indications figurant sur la carte grise du véhicule, des prescriptions d'itinéraires en désaccord avec les procédures de sécurité mises en place, et des demandes de toute nature et contradictoire avec la réglementation française et communautaire, particulièrement le Code de la Route.

**Bretagne Limousine**

**RCS Rennes 523 027 696 – code APE 4932 Z**

**Siège social : 9 Rue de Robien – 35000 Rennes**

**Téléphone : 02 23 43 40 20**

**info@bretagnelimousine.com**